

## SES MISSIONS

L'auxiliaire de vie sociale **aide au maintien à domicile** d'une personne en **situation de dépendance** en l'aidant dans les **actes essentiels de la vie** (aide à la mobilité, aide à la toilette, aide à l'alimentation, aide aux repas, travaux ménagers,...) mais aussi dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Il participe à l'**évaluation de la situation** et **adapte son intervention** en conséquence. Les lieux d'intervention habituels sont : le domicile, les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes garderie...), et les lieux de vie pour personnes âgées ou handicapées (non médicalisées).

## SAVOIR-ÊTRE

- Implication
- Bienveillance
- Discrétion et respect de la vie privée du bénéficiaire
- Disponibilité
- Capacité d'adaptation



## FORMATIONS

Afin de devenir auxiliaire de vie sociale, **plusieurs cursus** sont envisageables.

Vous pouvez être titulaire **d'un diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social**, d'un **diplôme d'aide soignant**.

Vous pouvez également devenir auxiliaire de vie sociale grâce à une **validation des acquis d'expérience**, par de **l'ancienneté** ou encore grâce aux **compétences acquises avec l'expérience**.